



2018 Chasse printanière à l'oie blanche en Saskatchewan Supplément de chasse

Bienvenue à tous les chasseurs! Le présent supplément en ligne contient de l'information sur la saison printanière de chasse à l'oie blanche (oie des neiges), y compris les dates d'ouverture des saisons, les prix des permis et les limites de prises.

Nouveau en 2018

Le permis de gibier à plumes de la Saskatchewan (et le Certificat d'habitat faunique) est désormais obligatoire pour chasser l'oie blanche au printemps. Si un chasseur achète un permis de chasse au gibier à plumes pour 2017, ce dernier demeurera valide jusqu'au 31 mars 2018. Les permis de chasse au gibier à plumes pour 2018 seront disponibles à compter du 1er avril 2018 et demeureront valides jusqu'au 31 mars 2019. Ces exigences relatives aux permis visent les résidents de la Saskatchewan et du Canada, ainsi que les chasseurs non résidents.

Les prévisions pour cette chasse printanière sont favorables. D'importantes volées d'oies blanches et d'oies de Ross à l'automne laissent augurer le retour d'un grand nombre d'oiseaux dans l'ensemble des terres agricoles de la Saskatchewan. Les chasseurs sont encouragés à profiter de cette occasion de chasse étant donné que les populations d'oies blanches continuent à dépasser les objectifs de gestion.

Pour un résumé des règlements, programmes et zones de gestion de la faune, veuillez consulter le [Guide de chasse et de piégeage 2017](#). Si vous avez conservé le guide de l'automne dernier, veuillez le consulter. Des exemplaires (en anglais) sont aussi offerts par les délivreurs provinciaux de permis, les bureaux du ministère de l'Environnement et certains parcs provinciaux.

Guide et Supplément 2018 : disponibilité

- Chasse printanière à l'ours noir - Supplément – en avril
- Tirage des permis de chasse au gros gibier - Supplément (pour résidents de la Saskatchewan et du Canada) – en avril
- Guide de chasse et de piégeage (en ligne) – en juillet; (imprimé en anglais) – en août

saskatchewan.ca/hunting

Prix des permis 2018 (en vente le 1^{er} avril 2018)

Certificat d'habitat faunique (tous les chasseurs)	Les prix incluent la TPS 15 \$
<i>Remarque : Grâce au système de délivrance automatisée du Ministère, tout achat d'un permis de chasse ou de piégeage comprend aussi un certificat d'habitat faunique valide (acheté une seule fois).</i>	
Gibier à plumes pour résidents de la Saskatchewan	20 \$
Gibier à plumes pour résidents canadiens	80 \$
Gibier à plumes pour non-résidents	160 \$
Permis de chasse pour les jeunes	20 \$
(comprend le permis de chasse au gibier à plumes et celui pour un premier cerf de Virginie.)	
<i>Remarque : Offert seulement aux résidents de la Saskatchewan âgés de 12 à 18 ans (inclusivement) qui ont suivi avec succès un cours de sécurité dans le maniement des armes à feu et de formation des chasseurs. Au moment de l'achat, s'assurer d'avoir en main les coupons (sceaux) de chasse nécessaires pour le permis de cerf de Virginie inclus.</i>	
Permis fédéral de chasse aux oiseaux migrateurs	17,85 \$
Un permis fédéral de chasse aux oiseaux migrateurs 2017 est obligatoire pour tous les chasseurs. On peut se procurer le permis en ligne à permis-permits.ec.gc.ca/fr , dans tout bureau de poste ou auprès de certains délivreurs de permis.	
<i>Remarque : Le permis fédéral de 2017 est valide pour toute la saison printanière 2018 de chasse à l'oie blanche.</i>	

Réimpression de permis perdus ou détruits

Les permis valides peuvent être réimprimés en ligne au moyen de votre ordinateur personnel, ou sans frais à un bureau du ministère de l'Environnement ou auprès d'un délivreur de permis privé.

En tout temps lorsque vous chassez, vous devez avoir avec vous votre permis de chasse (format papier ou électronique) et votre permis fédéral de chasse aux oiseaux migrateurs obligatoire.

Saison de chasse printanière à l'oie blanche (Tous les chasseurs)

La chasse est permise seulement dans les parcs provinciaux et les aires de récréation nommés ci-dessous. La chasse est aussi permise dans les unités de gestion de la faune (UGF ou WMU) et dans les réserves nationales de faune qui se trouvent dans un district de gestion de gibier à plumes inscrit ci-dessous. La ZGF de Prince Albert est fermée à toute chasse au gibier à plumes.

Le district Nord de gibier à plumes comprend : les ZGF 43, 47 à 50, 52 à 76, l'UGF de Fort-à-la-Corne, les parcs provinciaux Clearwater River, Clarence-Steepbank Lakes, Athabasca Sand Dunes, Greenwater Lake, Great Blue Heron, Lac La Ronge, Meadow Lake, Narrow Hills et Wildcat Hill, et les aires de récréation Bronson Forest, Nesslin Lake, Woody River et Round Lake ainsi que les parties 1, 4, 6 et 7 de la Réserve nationale de faune des Prairies.

Le district Sud de gibier à plumes comprend : les ZGF 1 à 42, 44 à 46, les ZGF de Saskatoon et de Regina/Moose Jaw, les parcs provinciaux Duck Mountain et Moose Mountain, Saskatchewan Landing et Cypress Hills (bloc Ouest), la section du parc provincial Douglas située à l'ouest du lac Diefenbaker (bras Gordon McKenzie), et les réserves nationales de faune de Bradwell, Last Mountain Lake, Stalwart, Tway et Webb ainsi que les parties 2, 3, 5, et 8 à 28 de la Réserve nationale de faune des Prairies.

Oies blanches (comprend l'oie des neiges en phase bleue et en phase blanche, et l'oie de Ross)

Districts de gibier à plumes ouverts	Dates des saisons	Limites de prises	Renseignements supplémentaires
Districts Nord et Sud de gibier à plumes	15 mars au 15 juin 2018	20 par jour Possession : sans limites	<ul style="list-style-type: none">• Lorsqu'ils chassent l'oie blanche, tous les chasseurs doivent maintenant porter sur eux leur permis de la Saskatchewan valide pour la chasse au gibier à plumes en plus de leur permis fédéral de chasse aux oiseaux migrateurs de 2017.• Tous les permis de gibier à plumes de 2017 et certificats d'habitat faunique seront valides jusqu'au 31 mars 2018.• Les permis de gibier à plumes de 2018 seront offerts à compter du 1^{er} avril 2018 pour tous les chasseurs et seront valides jusqu'au 31 mars 2019.• Il est permis de chasser les oies blanches toute la journée (à partir d'une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après le coucher du soleil) dans les deux districts de gibier à plumes.

On rappelle aux chasseurs qu'ils doivent obtenir la permission des propriétaires fonciers avant d'accéder à leurs terres et éviter toute activité pouvant causer des dommages (p. ex. créer des ornières en roulant sur des champs humides).

- Les appeaux électroniques utilisant la vocalisation de l'oie blanche (oies des neiges et oies de Ross) peuvent être utilisés pour chasser l'oie blanche sans restriction du type ou de la couleur d'appelants.
- L'usage de balles non toxiques est obligatoire pour la chasse aux oiseaux migrateurs au Canada. Ces balles non toxiques comprennent de la grenaille de bismuth, d'acier, d'étain, de la grenaille de tungstène-fer-bronze, de tungstène-fer et de tungstène fer-nickel-cuivre, de la grenaille à matrice de tungstène, de la grenaille de tungstène nickel-fer ou de tungstène-polymère.

Notre service de permis est automatisé

Rendez-vous directement au [système de délivrance des permis de chasse, de pêche et de piégeage \(HAL\)](#), afin d'ouvrir une session ou de créer votre compte afin d'acheter un permis.